

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 octobre 2012

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 présents : 8 votants : 9

Présents : Madame Bernadette KASPRZAK, Madame Laurence LEVEQUE, Madame Anne SANNER, Madame Brigitte NAVAL, Monsieur Daniel LACROIX, Monsieur Romaric POULET, Monsieur Patrick TASSIN, Monsieur Gonzague WILLIATTE

Excusés : Madame Marie-Pierre FERTE, Madame Geneviève BISTER

Excusé représenté : Monsieur Bruno ROBERT par Madame Laurence LEVEQUE

Secrétaire de séance : Madame Laurence LEVEQUE

1 - FDS 2011 - Travaux de voirie VC 13

Le Conseil Municipal de la Commune de Serches sollicite des subventions au titre du Fonds Départemental de Solidarité de l'année 2011 pour les travaux suivants :

N° opération : 11-3380 voie : VC 13 ml : 900

Montant global TTC 14 782.56 € Montant subventionnable HT : 12 360 €

Taux : 75 % Montant de la subvention : 9 270 €

Votants : 9 pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2 - USEDA - Rénovation de 8 ballons fluorescents et mise en conformité

Le conseil municipal décide de la rénovation de 8 ballons fluorescents, de la mise en conformité d'une armoire et de l'installation d'une horloge astronomique (Dhuizy).

Le coût des travaux s'élève à :

- pour la rénovation des 8 ballons : 3 913,65 € H.T.

- coût de la mise en conformité et de l'installation de l'horloge : 1 554,52 € H.T. Soit au total : 5 468,17 € H.T.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la commune est de 3 211,14 €

Votants : 9 pour : 9 contre : 0 abstention : 0

3 - Convention "Rappel à l'ordre"

Madame le Maire propose de signer une convention avec le Procureur de la République relative à la mise en oeuvre du "rappel à l'ordre". En effet le rappel à l'ordre fait partie du pouvoir de police des maires, tel que prévu aux articles L.2211-1 et L.2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure du rappel à l'ordre peut être mise en oeuvre dès lors que des faits sont susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique. Le maire peut procéder verbalement à l'encontre de l'auteur des faits, au rappel des dispositions pour se conformer à l'ordre et à la tranquillité publics ou le convoquer.

Une convention entre le maire et le Procureur de la République doit être signée avant de s'engager dans cette démarche, afin de délimiter le champ de la procédure de rappel à l'ordre et vérifier sa cohérence avec les prérogatives de l'autorité judiciaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise en oeuvre de la procédure de rappel à l'ordre par le maire et autorise madame le Maire à signer la convention relative à la mise en oeuvre de la procédure de rappel à l'ordre par les maires entre la Commune et le Tribunal de Grande Instance de Soissons, représenté par le Procureur de la République.

4 - Médaille de la famille

Madame le maire rappelle que la médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants afin de rendre hommage à leurs mérites et leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

Médaille de bronze : pour les personnes élevant ou ayant élevé 4 ou 5 enfants

Médaille d'argent : 6 ou 7 enfants

Médaille d'or : 8 enfants et plus

Le dossier doit être déposé au plus tard le 15 décembre 2012.

5 - Fête de Noël

Le conseil municipal choisit la date du 16 décembre 2012 pour fêter le Noël des enfants de Serches, des artistes seront recherchés pour le spectacle.

6 - Points travaux

La toiture de mairie nécessite une révision. Des ardoises situées en bord de toiture se décrochent. Une gouttière est percée. Des travaux seront programmés prochainement.

Le coffret forain est sécurisé par un coffre en parpaing et une porte en fer fermée par un verrou. Les volets de la mairie vont être décrochés pour être repeints.

7 - Informations et questions diverses

- Monsieur Lalys (8 place de la fontaine Conié à Serches) a envoyé un courrier en mairie concernant une demande de mise à disposition de matériaux pour récupérer les eaux ruisselantes de la pompe de la place. Ces eaux se déversent sur la sente communale, le long de leur habitation. Monsieur Lalys suggère une aide à la tranchée et à l'achat de matériaux (regard, tuyaux, sable). Ces eaux provenant de la pompe seraient acheminées vers un regard dans lequel se jetteraient les eaux pluviales provenant des toitures de son habitation.

Le Conseil est favorable à cette demande. Un devis sera effectué pour les matériaux.

- L'ensemble des travaux d'installation des horloges astronomiques est terminé dans le village. L'extinction de l'éclairage public sera de 23h à 5h du matin, à compter du 2 novembre 2012, sauf à Dhuizy. Les lampes resteront allumées le 25 et le 31 décembre 2012 ainsi que le 13 juillet.

- La cérémonie du 11 novembre sera à 9h30 à Serches

Fin de la séance : 22h20